RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-010

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 15 juin 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : LE PROGRAMME D'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE

ATTENDU QUE la MRC de Bécancour est l'interlocuteur autorisé pour le programme d'installation de la fibre optique sur le territoire de Bécancour,

ATTENDU QUE la communauté abénakise de Wôlinak est enclavée dans le territoire de la MRC de Bécancour,

ATTENDU QUE la Première Nation des Abénakis de Wôlinak désire être reliée au réseau de fibre optique de la MRC de Bécancour,

ATTENDU QUE la Première Nation des Abénakis de Wôlinak est disposée à assumer les coûts pour l'installation du réseau de la fibre optique sur son territoire,

Par conséquent,

IL EST RÉSOLU de faire la demande d'inclusion pour la communauté des Abénakis de Wôlinak au réseau de la fibre optique de la MRC de Bécancour.

IL EST AUSSI RÉSOLU de mandater monsieur Dave Bernard, directeur général, pour entreprendre les démarches nécessaires ainsi que la négociation relative aux coûts engendrés par le projet, au nom de la Première Nation des Abénakis de de Wôlinak.

QUORUM
(3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseillers

Christian Trottier, Conseiller

René Milette, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-011

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 15 juin 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] À MME MEGAN MARIE LINE HÉBERT-LEFEBVRE**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no. [redacted] à Mme Megan Marie Line Hébert-Lefebvre [redacted] conditionnel à ce qu'elle ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

EN CONSÉQUENCE;

La présente résolution annule la résolution RCB-2020-2021-003

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

Christian Trottier, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-012

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 17 juin 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **Assemblée générale annuelle (AGA) de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador**

IL EST RÉSOLU de mandater Louis Beauregard, directeur du centre de santé afin de représenter le Conseil des Abénakis de Wôlinak lors de l'AGA du CSSSPNQL, le 14 juillet 2021

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

Christian Trottier, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-013

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 15 juillet 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO Annabelle Gélinas Lot #[redacted]

ATTENDU QUE Mme Annabelle Gélinas [redacted] et, les emprunteurs, désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted];

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution.

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM
(3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

Christian Trottier, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-014

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 15 juillet 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO Maxime Cloutier Lot [redacted]

ATTENDU QUE M. Maxime Cloutier ([redacted]) et, les emprunteurs, désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted],

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM
(3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

ChristianTrottier, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-015

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 15 juillet 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO Maxime Dalmond Lot # [redacted]

ATTENDU QUE M. Maxime Dalmond (no. [redacted]) et, les emprunteurs, désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted];

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM
(3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

Christian Trottier, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-016

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 1er septembre 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : AUTORISATION DE VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES

ATTENDU QUE l'ouverture de la salle de jeux *Le Grand Royal Wôlinak* aura lieu le 1er octobre 2021 ;

ATTENDU QUE l'établissement désire servire des boissons alcoolisées au restaurant-bar ainsi qu'au bar sportif,

IL EST RÉSOLU d'autoriser la salle de jeux *Le Grand Royal Wôlinak*, située au 10 275, chemin Lelanc à Wôlinak à vendre des boissons alcoolisées dans le restorant-bar ainsi que dans le bar sportif.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-017
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : Les signataires des comptes bancaires Desjardins du Conseil des Abénakis de Wôlinak et ses entreprises

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 29 août 2021 auprès des membres de la Première nation des Abénakis de Wôlinak;

ATTENDU QUE monsieur Lucien Milette n'occupe plus le poste de conseiller de la Première nation des Abénakis de Wôlinak;

IL EST RÉSOLU de retirer monsieur Lucien Milette comme signataire des comptes bancaires du conseil des Abénakis de Wôlinak et de ses entreprises et de mandater monsieur Cristian Trottier comme signataire des comptes bancaires du conseil des Abénakis de Wôlinak et de ses entreprises;

IL EST AUSSI RÉSOLU que monsieur Michel R. Bernard et/ou monsieur Christian Trottier agissant à tire de politicien obligatoire et monsieur Dave Bernard et/ou Giitane Bernard agissant à titre d'administrateur obligatoire seront, à compter de la présente résolution, les signataires dûment autorisés pour les comptes bancaires suivants de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak :

1. Conseil de bande : [redacted] ;
2. Formule fitness : [redacted]
3. Résidence Soleil Levant : [redacted]

Cette résolution annule la résolution RCB-2016-2017-019

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane **Landry-Mensha, Conseillère**

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-018
De la Bande des :	ABÉNAKIS DE WÔLINAK
Date d'adoption : Le 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **LA DEMANDE DE FINACEMENT À SAA FIA III INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE - GARAGE MUNICIPAL- BOUCLAGE RÉSEAU AQUEDUC RUE DES PINS**

ATTENDU QUE le Conseil doit, pour préserver son équipements roulant, entreposer les équipements dans un garage et avoir un entrepôt de sel pour le déglaçage des rues;

ATTENDU QUE le garage actuel ne répond plus aux besoins de la communauté et que du matériel roulant doit être lassé dehors, risquant ainsi de l'endommager et de se faire voler, de plus, nous n'avons pas d'entrepôt de sel présentement;

ATTENDU QU' une telle construction nécessite les travaux suivant ;

BUDGET RÉVISÉ GARAGE MUNICIPAL

Section		Budget
Excavation	Creuser et Remblayer	70 000 $
Fondation	Fondation de 8 pieds avec drain et membrane	130 000 $
Matériaux	matériaux	100 000 $
Structure et trusses	Murs prefab de 20 pieds,poutrelles et ferme de toit	90 000 $
Toitures	toiture d'acier pré peint	20 000 $
Portes et fenêtres	Portes d'acier et fenêtres	10 000 $
Portes de garage	portes de garage de 16 pieds	30 000 $
Électricité	toute composante électrique et raccord hydro	30 000 $
Plomberie	toute composante de plomberie et sanitaire	20 000 $
Ventillation	sytème de ventillation selon les normes	60 000 $
Finition extérieur	revêtement d'acier pré peint	30 000 $
Finition intérieur	revêtement de plastique	50 000 $
Isolation	isolation de la fondation et du toit au norme	35 000 $
Terrassement	Stationnement et cours arrière	120 000 $
Main D'oeuvre	Main d'oeuvre et sous-traitant	100 000 $
Dôme et dalle	Faire un dalle de propreté,muret béton et dôme	80 000 $
Cimetière et espace vert	Faire une clôture au cimetière et verdure parc	50 000 $
Joint et peinture	Tout joint et peinture dans la section administratif	10 000 $
Clôture	L'installation d'une clôture et porte	40 000 $
Boucler réseau	Aqueduc et sanitaire	250 000 $
Sous-total :		1 325 000 $
Frais d'administration (5%)		50 000 $
Contingence		25 000 $
	TOTAL :	1 400 000 $

Initiales

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-018
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : Le 7 septembre 2021	Province de : Québec

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles au SAA - partie 2 – Volet infrastructures communautaires, soit, 50% des coûts totaux;

IL EST RÉSOLU de demander une subvention de sept-cent-mille dollars (700 000, 00 $) au SAA Partie -2- Volet infrastructures communautaire afin de réaliser le projet de construction du garage municipal,

IL EST AUSSI RÉSOLU de mandater monsieur Dave Bernard, directeur général pour signer tous les documents pertinents à notre demande.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-019
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : Le 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : POLITIQUE SUR LA CAPITALISATION ET L'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE le Conseil et son administration doit établir un cadre de référence afin d'orienter l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisation et en amortissement, en fonction de critères préétablis;

ATTENDU QUE la Politique sur la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisation servira de référence et ayant une incidence significative sur la situation financière,

IL EST RÉSOLU d'approuver la politique administrative sur la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisations.

En conséquence,

Cette politique administrative entre en vigueur à la signature de la présente résolution, soit le 7 septembre 2021.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Menaña, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-020

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] À Monsieur Tchad Bonneville-Duguay**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no.[redacted] **À M. Tchad Bonneville-Duguay (no. statut [redacted])** conditionnel à ce qu'il ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-021

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] Amélie Gélinas

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot [redacted] à Madame Amélie Gélinas (no. statut [redacted]) conditionnel à ce qu'elle ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-022

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] À MADAME HÉLÈNE LEFEBVRE GÉLINAS**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no. [redacted] à **Mme Hélène Lefebvre Gélinas no. statut** [redacted] conditionnel à ce qu'elle ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-023

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] Antoine Bordeleau Landry**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no. [redacted] **monsieur Antoine Bordeleau Landry (no. statut [redacted])** conditionnel à ce qu'il ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Frottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-024

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] À MONSIEUR DANY CLOUTIER MILETTE**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no. [redacted] **monsieur Dany Cloutier Milette** (no. statut [redacted]) conditionnel à ce qu'il ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois)

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-025

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 7 septembre 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO Steven Cloutier Milette [redacted]

ATTENDU QUE	**Monsieur Steven Cloutier Milette** (no. statut [redacted] et, les emprunteurs, désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted]
ATTENDU QUE	le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé à l'emprunteurs;
ATTENDU QUE	Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,
IL EST RÉSOLU	que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-026
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : Les signataires des comptes bancaires Baque de Montréal (BMO) du Conseil des Abénakis de Wôlinak et ses entreprises

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 29 août 2021 auprès des membres de la Première nation des Abénakis de Wôlinak;

ATTENDU QUE monsieur Lucien Milette n'occupe plus le poste de conseiller de la Première nation des Abénakis de Wôlinak;

IL EST RÉSOLU de retirer monsieur Lucien Milette comme signataire des comptes bancaires du conseil des Abénakis de Wôlinak et de ses entreprises et de mandater monsieur Cristian Trottier comme signataire des comptes bancaires du conseil des Abénakis de Wôlinak et de ses entreprises;

En conséquence,

IL EST RÉSOLU que M. Michel R. Bernard, M. Christian Trottier, M. Dave Bernard et Mme Giitane Bernard seront, à compter de la présente résolution, les signataires dûment autorisés pour les comptes bancaires suivants de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak :

- Conseil de bande: [redacted]
- Carrefour Wôlinak: [redacted]
- Résidence au soleil levant: [redacted]
- Traiteur W: [redacted]
- Formule Fitness: [redacted]

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-010

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 15 juin 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LE PROGRAMME D'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE

ATTENDU QUE la MRC de Bécancour est l'interlocuteur autorisé pour le programme d'installation de la fibre optique sur le territoire de Bécancour,

ATTENDU QUE la communauté abénakise de Wôlinak est enclavée dans le territoire de la MRC de Bécancour,

ATTENDU QUE la Première Nation des Abénakis de Wôlinak désire être reliée au réseau de fibre optique, de la MRC de Bécancour,

ATTENDU QUE la Première Nation des Abénakis de Wôlinak est disposée à assumer les coûts pour l'installation du réseau de la fibre optique sur son territoire,

Par conséqent,

IL EST RÉSOLU de faire la demande d'inclusion pour la communauté des Abénakis de Wôlinak au réseau de la fibre optique de la MRC de Bécancour.

IL EST AUSSI RÉSOLU de mandater monsieur Dave Bernard, directeur général, pour entreprendre les démarches nécessaires ainsi que la négociation relative aux coûts engendrés par le projet, au nom de la Première Nation des Abénakis de de Wôlinak.

QUORUM
(3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseillers

Christian Trottier, Conseiller

René Milette, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-011

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 15 juin 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] À MME MEGAN MARIE LINE HÉBERT-LEFEBVRE**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no. [redacted] à Mme Megan Marie Line Hébert-Lefebvre [redacted] conditionnel à ce qu'elle ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

EN CONSÉQUENCE;

La présente résolution annule la résolution RCB-2020-2021-003

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

Christian Trottier, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-012

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 17 juin 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **Assemblée générale annuelle (AGA) de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador**

IL EST RÉSOLU de mandater Louis Beauregard, directeur du centre de santé afin de représenter le Conseil des Abénakis de Wôlinak lors de l'AGA du CSSSPNQL, le 14 juillet 2021

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

Christian Trottier, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-013

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 15 juillet 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO Annabelle Gélinas Lot #[redacted]

ATTENDU QUE Mme Annabelle Gélinas [redacted] et, les emprunteurs, désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted];

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM
(3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

Christian Trottier, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-014

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 15 juillet 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO Maxime Cloutier Lot [redacted]

ATTENDU QUE M. Maxime Cloutier ([redacted]) et, les emprunteurs, désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted],

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM
(3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

ChristianTrottier, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-015

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 15 juillet 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO Maxime Daimond Lot # [redacted]

ATTENDU QUE M. Maxime Daimond (no. [redacted]) et, les emprunteurs, désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted];

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM
(3)

Michel R. Bernard, Chef

Lucien Milette, Conseiller

René Milette, Conseiller

Christian Trottier, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-016

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 1er septembre 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : AUTORISATION DE VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES

ATTENDU QUE l'ouverture de la salle de jeux *Le Grand Royal Wôlinak* aura lieu le 1er octobre 2021 ;

ATTENDU QUE l'établissement désire servire des boissons alcoolisées au restaurant-bar ainsi qu'au bar sportif,

IL EST RÉSOLU d'autoriser la salle de jeux *Le Grand Royal Wôlinak*, située au 10 275, chemin Lelanc à Wôlinak à vendre des boissons alcoolisées dans le restorant-bar ainsi que dans le bar sportif.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-017
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : Les signataires des comptes bancaires Desjardins du Conseil des Abénakis de Wôlinak et ses entreprises

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 29 août 2021 auprès des membres de la Première nation des Abénakis de Wôlinak;

ATTENDU QUE monsieur Lucien Milette n'occupe plus le poste de conseiller de la Première nation des Abénakis de Wôlinak;

IL EST RÉSOLU de retirer monsieur Lucien Milette comme signataire des comptes bancaires du conseil des Abénakis de Wôlinak et de ses entreprises et de mandater monsieur Cristian Trottier comme signataire des comptes bancaires du conseil des Abénakis de Wôlinak et de ses entreprises;

IL EST AUSSI RÉSOLU que monsieur Michel R. Bernard et/ou monsieur Christian Trottier agissant à tire de politicien obligatoire et monsieur Dave Bernard et/ou Giitane Bernard agissant à titre d'administrateur obligatoire seront, à compter de la présente résolution, les signataires dûment autorisés pour les comptes bancaires suivants de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak :

1. Conseil de bande : [redacted] ;
2. Formule fitness [redacted]
3. Résidence Soleil Levant : [redacted]

Cette résolution annule la résolution RCB-2016-2017-019

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane **Landry-Mensha, Conseillère**

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

# Numéro de classification : RCB-2021-2022-018	
De la Bande des :	ABÉNAKIS DE WÔLINAK
Date d'adoption : Le 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **LA DEMANDE DE FINACEMENT À SAA FIA III INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE - GARAGE MUNICIPAL- BOUCLAGE RÉSEAU AQUEDUC RUE DES PINS**

ATTENDU QUE le Conseil doit, pour préserver son équipements roulant, entreposer les équipements dans un garage et avoir un entrepôt de sel pour le déglaçage des rues;

ATTENDU QUE le garage actuel ne répond plus aux besoins de la communauté et que du matériel roulant doit être lassé dehors, risquant ainsi de l'endommager et de se faire voler, de plus, nous n'avons pas d'entrepôt de sel présentement;

ATTENDU QU' une telle construction nécessite les travaux suivant ;

BUDGET RÉVISÉ GARAGE MUNICIPAL

Section		Budget
Excavation	Creuser et Remblayer	70 000 $
Fondation	Fondation de 8 pieds avec drain et membrane	130 000 $
Matériaux	matériaux	100 000 $
Structure et trusses	Murs prefab de 20 pieds,poutrelles et ferme de toit	90 000 $
Toitures	toiture d'acier pré peint	20 000 $
Portes et fenêtres	Portes d'acier et fenêtres	10 000 $
Portes de garage	portes de garage de 16 pieds	30 000 $
Électricité	toute composante électrique et raccord hydro	30 000 $
Plomberie	toute composante de plomberie et sanitaire	20 000 $
Ventillation	sytème de ventillation selon les normes	60 000 $
Finition extérieur	revêtement d'acier pré peint	30 000 $
Finition intérieur	revêtement de plastique	50 000 $
Isolation	isolation de la fondation et du toit au norme	35 000 $
Terrassement	Stationnement et cours arrière	120 000 $
Main D'œuvre	Main d'oeuvre et sous-traitant	100 000 $
Dôme et dalle	Faire un dalle de propreté,muret béton et dôme	80 000 $
Cimetière et espace vert	Faire une clôture au cimetière et verdure parc	50 000 $
Joint et peinture	Tout joint et peinture dans la section administratif	10 000 $
Clôture	L'installation d'une clôture et porte	40 000 $
Boucler réseau	Aqueduc et sanitaire	250 000 $
Sous-total :		1 325 000 $
Frais d'administration (5%)		50 000 $
Contingence		25 000 $
	TOTAL :	1 400 000 $

Initiales

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

# Numéro de classification : RCB-2021-2022-018	
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : Le 7 septembre 2021	Province de : Québec

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles au SAA - partie 2 – Volet infrastructures communautaires, soit, 50% des coûts totaux;

IL EST RÉSOLU de demander une subvention de sept-cent-mille dollars (700 000, 00 $) au SAA Partie -2- Volet infrastructures communautaire afin de réaliser le projet de construction du garage municipal,

IL EST AUSSI RÉSOLU de mandater monsieur Dave Bernard, directeur général pour signer tous les documents pertinents à notre demande.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Meneha, Conseillère

Martine-Bérgeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-019
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : Le 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : POLITIQUE SUR LA CAPITALISATION ET L'AMORTISSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE le Conseil et son administration doit établir un cadre de référence afin d'orienter l'identification et la comptabilisation de ses dépenses en immobilisation et en amortissement, en fonction de critères préétablis;

ATTENDU QUE la Politique sur la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisation servira de référence et ayant une incidence significative sur la situation financière,

IL EST RÉSOLU d'approuver la politique administrative sur la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisations.

En conséquence,

Cette politique administrative entre en vigueur à la signature de la présente résolution, soit le 7 septembre 2021.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Menaha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

ABÉNAKIS WÔLINAK PREMIÈRE NATION

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-020

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] À Monsieur Tchad Bonneville-Duguay**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no. [redacted] **À M. Tchad Bonneville-Duguay (no. statut [redacted])** conditionnel à ce qu'il ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Katolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-021

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] Amélie Gélinas

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot [redacted] à Madame Amélie Gélinas (no. statut [redacted]) conditionnel à ce qu'elle ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martina Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-022

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] À MADAME HÉLÈNE LEFEBVRE GÉLINAS**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no. [redacted] à **Mme Hélène Lefebvre Gélinas no. statut** [redacted] conditionnel à ce qu'elle ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

ABÉNAKIS WÔLINAK PREMIÈRE NATION

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-023

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] Antoine Bordeleau Landry**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no. [redacted] **monsieur Antoine Bordeleau Landry (no. statut [redacted])** conditionnel à ce qu'il ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois).

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Frottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION

DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification : RCB-2021-2022-024

De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date de l'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **L'ATTRIBUTION DU LOT NO. [redacted] À MONSIEUR DANY CLOUTIER MILETTE**

IL EST RÉSOLU d'attribuer le lot no. [redacted] **monsieur Dany Cloutier Milette (no. statut [redacted])** conditionnel à ce qu'il ait le financement nécessaire et que la construction soit complétée dans un délai de 12 mois suivant la signature du contrat de construction,

IL EST AUSSI RÉSOLU qu'aucun abri temporaire ou roulotte ne seront tolérés sur le terrain durant le délai de construction (12 mois)

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

KarolaneLandry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-025

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date d'adoption :	Province de :
Le 7 septembre 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO Steven Cloutier Milette [redacted]

ATTENDU QUE	Monsieur Steven Cloutier Milette (no. statut [redacted] et, les emprunteurs, désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted]
ATTENDU QUE	le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé à l'emprunteurs,
ATTENDU QUE	Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,
IL EST RÉSOLU	que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mansha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-026
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 7 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : Les signataires des comptes bancaires Baque de Montréal (BMO) du Conseil des Abénakis de Wôlinak et ses entreprises

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 29 août 2021 auprès des membres de la Première nation des Abénakis de Wôlinak;

ATTENDU QUE monsieur Lucien Milette n'occupe plus le poste de conseiller de la Première nation des Abénakis de Wôlinak;

IL EST RÉSOLU de retirer monsieur Lucien Milette comme signataire des comptes bancaires du conseil des Abénakis de Wôlinak et de ses entreprises et de mandater monsieur Cristian Trottier comme signataire des comptes bancaires du conseil des Abénakis de Wôlinak et de ses entreprises;

En conséquence,

IL EST RÉSOLU que M. Michel R. Bernard, M. Christian Trottier, M. Dave Bernard et Mme Giltane Bernard seront, à compter de la présente résolution, les signataires dûment autorisés pour les comptes bancaires suivants de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak :

- Conseil de bande: [redacted]
- Carrefour Wôlinak: [redacted]
- Résidence au soleil levant: [redacted]
- Traiteur W: [redacted]
- Formule Fitness: [redacted]

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensha, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-028
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 20 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : DEMANDE DE TRANSFERT DE BANDE DE MONSIEUR CHRISTIAN DORÉ

ATTENDU QUE monsieur Christian Doré est un Abénakis statué ([redacted]), membre de la Première nation des Abénakis d'Odanak;

ATTENDU QUE monsieur Christian Doré a manifesté le désire d'être membre de la communauté de Wôlinak,

IL EST RÉSOLU d'approuver la demande de transfert de bande de monsieur Christian Doré, membre de la Première nation des Abénakis d'Odanak vers la Premières nation des Abénakis de Wôlinak.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-029
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 20 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO – MONSIEUR DAVE BERNARD
Rénovation résidence lot [redacted]

ATTENDU QUE **Monsieur Dave Bernard (no. de statut** [redacted] désire obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted];

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-031
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 21 septembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO Maxime Cloutier Lot # [redacted]

ATTENDU QUE M. Maxime Cloutier (no. statut [redacted]) et, les emprunteurs, désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted]

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

En conséquence,

Cette résolution annule la résolution RCB-2021-2022-014

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-032
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 13 octobre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CORPS DE POLICE DES ABÉNAKIS (CPDA)

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 29 août 2021 auprès des membres de la Première nation des Abénakis de Wôlinak, que monsieur René Milette n'occupe plus le poste de conseiller de la Première nation des Abénakis Wôlinak;

ATTENDU QU' un(e) élu(e) doit être mandaté à siéger sur le conseil d'administration du CPDA en remplacement de monsieur René Milette,

IL EST RÉSOLU de mandater Karolane Landry-Mensah à siéger sur le conseil d'administration du Corps de Police des Abénakis.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-033
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 13 octobre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RADIO VIA 90.5 FM

ATTENDU QU' un(e) élu(e) doit être mandaté à siéger sur le conseil d'administration de la radio VIA 90.5 FM

IL EST RÉSOLU de mandater Michel R. Bernard à siéger sur le conseil d'administration de la radion VIA 90.5 FM .

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-034
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 13 octobre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉSIDENCE AU SOLEIL LEVANT

ATTENDU QU' un(e) élu(e) doit être mandaté à siéger sur le conseil d'administration de la Résidence au Soleil Levant;

IL EST RÉSOLU de mandater Daniel Landry à siéger sur le conseil d'administration de la Résidence au Soleil Levant.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-035
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 13 octobre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : SIGNATAIRE DÉSIGNÉ « CASINO VIRTUEL»
www.CanPlayCasino.com

IL EST RÉSOLU de mandater monsieur Dave Bernard, directeur général, comme signataire des ententes concernant le « Site-web www.CanPlayCasino.com" » au nom et à profit du Conseil des Abénakis de Wôlinak.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-036**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 octobre 2021**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LES ÉTATS FINANCIERS DU CONSEIL 2019-2020

IL EST RÉSOLU d'approuver les états financiers du Conseil des Abénakis de Wôlinak pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020 tels que produits par MNP *S.E.N.C.R.L.*

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Kardane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-037**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 octobre 2021**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE CONCERNANT : LES ÉTATS FINANCIERS DU CARREFOUR WÔLINAK 2020-2021

IL EST RÉSOLU d'approuver les états financiers du Carrefour Wôlinak tels que produits par MNP *S.E.N.C.R.L* pour

- l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020
- l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karotane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-038**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 octobre 2021**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LES ÉTATS FINANCIERS 2020-2021
RÉSIDENCE AU SOLEIL LEVANT

IL EST RÉSOLU d'approuver les états financiers de la Résidence au Soleil Levant tels que produits par MNP *S.E.N.C.R.L* pour

- l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020
- l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Kardane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-039**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 octobre 2021**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LES ÉTATS FINANCIERS DU TRAITEUR W 2020-2021

IL EST RÉSOLU d'approuver les états financiers du Traiteur W tels que produits par MNP *S.E.N.C.R.L* pour

- l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020
- l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-040**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 octobre 2021**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LE PROJET « LOCAL DE BOXE » FORMULE FITNESS SUBVENTIONNÉ PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (SAA)

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak confirme qu'il a terminé en bonne et due forme le projet subventionné par le Secrétariat aux Affaires Autochtones (SAA) « Agrandissement de la salle de conditionnement physique – installation d'un ring de boxe et l'achat d'équipements d'entrainement», au 31 mars 2019.

Le Conseil confirme également que les coûts réels sont de 74 679, 00$, un financement de 32 920, 00$ avaient été accordés par le SAA et les dépenses ont été vérifiées lors de l'audit par la firme Deloitte, au 31 mars 2019.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-041**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 octobre 2021**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : DEMANDE DE FINANCEMENT CONDITION FÉMININE QUÉBEC PROGRAMME « VIOLENCES SEXUELLES ET VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE EN CONTEXTE AUTOCHTONE» VOLET 3 – HOMMES ET GUÉRISON

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire de participer à réaliser des projets afin d'éliminer toutes formes de violence (sexuelle, physique ou autres) ;

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de financement déposée par le Centre de Santé de Wôlinak et il s'engage à financer 20% des coûts reliés au projet;

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser M. Louis Beauregard, directeur du centre de santé Wôlinak, à déposer la demande d'aide financière, à signer les documents relatifs à cette demande et à signer la convention d'aide financière.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-042
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 13 octobre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE BMO – MADAME LINE LEFEBVRE-GIRARD ET MONSIEUR MICHEL CASTONGUAY JUNIOR RÉNOVATION RÉSIDENCE LOT [redacted]

ATTENDU QUE Madame Line Lefebvre-Girard (no. de statut [redacted] et Monsieur Michel Castonguay Junior désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted] $;

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

BMO Banque de Montréal

Date : 7/Oct/2021

Télécopieur : (000) 000-0000

Destinataire : Abénakis de Wolinak Programme de prêts à l'habitation – (nom officiel de la collectivité des Premières Nations)

Expéditeur : Banque de Montréal
Succursale Trois-Rivières
Téléphone : (819) 372-4057
Télécopieur : (819) 372-4045

Objet : Abénakis de Wolinak **Programme de prêts à l'habitation**

La Banque de Montréal a approuvé, à certaines conditions, un prêt en vertu du Programme de prêts à l'habitation, pour :

Line Lefebvre Girard
Nom de l'emprunteur et numéro de membre de bande

Michel Castonguay Junior
Nom de l'emprunteur et numéro de membre de bande

82, rue Koak, Wolinak, G0X0C2
Nom de la rue et numéro du domicile, tels qu'ils sont indiqués sur les terres des Premières Nations

☐ Nouvelle construction ☐ Achat ☒ Rénovation

Montant $ 180,000.00 Période d'amortissement 22 ANS

Taux d'intérêt 3.990% Durée 5 ANS

Total des versements (capital, intérêts et primes d'assurance) $ 945.86

À la réception de la garantie et de la Résolution du conseil de bande visant cette transaction, nous effectuerons les avances selon les instructions reçues et les conditions suivantes : le premier déboursement aura lieu dans les 90 jours suivant la date de la demande et le déboursement complet se fera dans les 180 jours.

Signature

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-044
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 6 décembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : Le transfert de bande de Monsieur Deen Racine et de ses enfants, Derek et Shelsy Racine.

Le Conseil de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak **A RÉSOLU** d'approuver la demande de transfert de bande de monsieur Deen Racine et de ses enfants, Derek et Shelssy Racine, de la Première Nation des Algonquins de Kitigan Zibi vers la Première Nation des Abénakis de Wôlinak.

Sont inscrit au Registre des Indiens sous le numéro de statut :

- **Dean Racine** [redacted]
- **Derek Racine** [redacted]
- **Shelsy Racine** [redacted]

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-045
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 6 décembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LE SIGNATAIRE DÉSIGNÉ POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC) «PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU CONSEIL»

IL EST RÉSOLU de mandater monsieur Dave Bernard, directeur général des Abénakis de Wôlinak, comme signataire des ententes et documents concernant la demande de subvention déposée au Fonds Canadien de Revitalisation des Communautés (FCRC) pour le « Projet de construction du nouveau conseil de bande» au nom et à profit du Conseil des Abénakis de Wôlinak.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-046
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 6 décembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : Emprunt hypothécaire BMO –Dany Cloutier et Jessica Thiffault
Lot #[redacted]

ATTENDU QUE Monsieur Dany Cloutier ([redacted]) et Madame Jessyca Thiffaut désirent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted]

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé aux emprunteurs;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-047
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 6 décembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : Patinoire

ATTENDU QUE plusieurs membres de la communauté souhaitent que la patinoire soit de nouveau fonctionnelle;

ATTENDU QUE le bâtiment à patinoire n'est plus acssecible puisqu'il a été transformé en salle communautaire pour le projet Kakanigan,

IL EST RÉSOLU de se procurer une roulotte de chantier pour la saison hivernale ou de procéder à la construction d'un bâtiment.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-048
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 6 décembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **Le Mandat de représentation concernant la recherche d'un bureau territorial pour l'Alliance Internations**

ATTENDU QUE la Première Nation des Abénakis de Wôlinak a signé la Déclaration solennelle de respect mutuel et d'alliance Internations (« l'Alliance ») le 16 mars 2019 avec sept (7) autres Premières Nations sur la base des droits à l'autodétermination et au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, suivant l'adoption de la résolution 2019/05/01-01;

ATTENDU QUE cette Alliance témoigne de l'engagement des Premières Nations signataires à prendre les moyens pour affirmer et solidifier les relations en concluant des accords ou arrangements favorisant la coexistence harmonieuse sur le territoire;

ATTENDU QUE dans la cadre des travaux de l'Alliance, les Premières Nations signataires ont témoigné l'intérêt d'acquérir une bâtisse commerciale sur le territoire de la Ville de Québec;

IL EST RÉSOLU de mandater M. Dave Bernard, Directeur général de Wôlinak, à signer pour et au nom de la Première nation des Abénakis de Wôlinak le contrat exclusif de courtage avec M. Bernard Leclerc, Courtier immobilier agréé REMAX afin de recevoir, d'analyser et de discuter des opportunités d'achat d'immeuble,

IL EST RÉSOLU de mandater également M. Bernard et Mme Laurence Maher, conseillère politique et affaires juridiques de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak, afin d'évaluer la structure juridique appropriée afin procéder à l'acquisition d'un immeuble dans la région de Québec.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-049
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 6 décembre 2021	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : **LE PROJET DE CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL- PRÊT DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL AUTOCHTONE (SOCCA)**

ATTENDU QUE le projet de construction du garage municipal a coûté 1 400 000$ financé comme suit;

- SAA- FIA III (via prêt SOCCA) : 625 000 $
- CONSEIL : 775 000 $

ATTENDU QUE que le projet a été complété au 29 novembre 2021 et que le certificat d'achèvement des travaux est joint à la présente résolution;

ATTENDU QUE que le coût total du projet est de 1 400 000 $, état de revenu et de dépense est joint à la présente résolution;

IL EST RÉSOLU d'emprunter auprès de la SOCCA, la somme de 625 000 $ (contribution non remboursable du SAA-FIA III financé par service de dette),

IL EST AUSSI RÉSOLU de mandater Dave Bernard, directeur général à signer tous documents relatifs au projet.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-050**

De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**

Date d'adoption : **6 décembre 2021** Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

ATTENDU QUE le Conseil est conscient de l'importance de réaliser des projets qui auront une influence positive sur la vie des aînés dans la communauté;

ATTENDU QUE le projet a pour objectif de favoriser le viellissement en santé, de célébrer la diversité , promouvoir l'inclusion et d'aider les Aînés à viellir chez eux;

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de financement de 25 000$ déposée par le Centre de Santé de Wôlinak dans le cadre du Programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*,

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser M. Louis Beauregard, directeur du centre de santé Wôlinak, à déposer la demande d'aide financière et à signer tout les documents relatifs à cette demande et à signer la convention d'aide financière.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-051

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date de l'adoption :	Province de :
Le 9 décembre 2021	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : L'ÉVALUATION DES EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT PAR CONTRIBUTION GLOBALE (SAC)

ATTENDU QUE l'admissibilité de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak au financement par contribution globale (pour les programmes admissibles non liés à la santé) de Services aux Autochtones Canada (SAC) prendra fin le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE la Première Nation des Abénakis de Wôlinak souhaite continuer à recevoir le financement des programmes admissibles par le biais d'un financement par contribution globale;

ATTENDU QUE tous les bénéficiaires qui souhaitent recevoir un financement par contribution globale doivent rencontrer les exigences d'admissibilité liées à une saine gestion;

ATTENDU QUE ces exigences sont évaluées par SAC au moyen de l'Évaluation générale, partie C (ÉG-C);

ATTENDU QU' une demande formelle doit être présentée à SAC afin d'amorcer le processus d'ÉG-C.

IL EST RÉSOLU QUE la Première Nation des Abénakis de Wôlinak confirme son intention de continuer à recevoir le financement des programmes admissibles de SAC (non liés à la santé) par contribution globale après le 31 mars 2023 et, dans ce but, d'entreprendre l'évaluation des exigences d'admissibilité au financement par contribution globale au moyen d'une ÉG-C.

Initiales

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-051**
De la Bande des :	**ABÉNAKIS DE WÔLINAK**
Date d'adoption : 9 décembre 2021	**Province de : Québec**

IL EST AUSSI RÉSOLU de former un comité d'évaluation générale qui travaillera conjointement avec SAC pour l'évaluation des exigences d'admissibilité au financement par contribution globale au moyen d'une ÉG-C.

PAR CONSÉQUENT,

IL EST RÉSOLU de mandater Dave Bernard, directeur général, Mathieu McMurray, directeur de la comptabilité, Mathieu Blanchette, RH et Martine Bergeron-Milette, conseillère à siéger sur le Comité d'évaluation générale pour l'évaluation des exigences d'admissibilité au financement par contribution globale au moyen d'une ÉG-C.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-052**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **15 décembre 2021**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE CONCERNANT : 9-1-1 BELL – TRANSFERT DU SERVICE (INCENDIE)

ATTENDU QUE présentement les lignes 9-1-1 sont transférées vers le CAUCA situé au 14 200, Bd Lacroix, Saint-Georges, QC G5Y 2K9;

ATTENDU QUE notre municipalité sera desservie par le SCAU Groupe CLR qui sera situé au 1993, ave. Champlain, Shawinigan, QC G9N 2L3;

EN CONSÉQUENCE,

Il résolu d'informer Bell 9-1-1 que notre fournisseur de réception et de répartition des appels de services (INCENDIE) sera SCAU Groupe CLR à compter du 15 décembre 2021.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-053**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 janvier 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA (RIGIDBNY)

IL EST RÉSOLU de remplacer monsieur Lucien Milette par madame Martine Bergeron- Milette à titre d'administratrice dûment autorisée pour le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Gestion Intégrée des Déchets Bécancour Nicolet-Yamaska (RIGIDBY).

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-054**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **15 décembre 2021**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE CONCERNANT : LA DEMANDE DE PLACE EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE SUBVENTIONNÉES

IL EST RÉSOLU de déposé une demande de vingt et une (21) places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance afin de répondre aux besoins de la communauté au ministère de la Famille afin qu'elle soit transmise aux fins d'analyse à la Table de concertation sur la répartition de places en services de garde éducatifs à l'enfance autochtones,

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser M. Dave Bernard, directeur général ou M. Louis Beauregard, directeur du Centre de santé de Wôlinak à signer la présente demande de places subventionnées et à fournir tous les documents et les renseignements requis au ministère de la Famille et à en assurer le suivi auprès de celui-ci.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-055**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 janvier 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : Les prévisions budgétaires 2022 de la *Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY)*

ATTENDU QUE Les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) établissent la quote-part à **0,75$/habitant** et la contribution à la gestion des matières résiduelles à **175,00$/unité d'occupation** divisée comme suit :

- Collecte sélective (50$)
- Collecte, traitement et enfouissement des ordures (125,00$)

et ce, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022,

IL EST RÉSOLU QUE Le conseil de bande des Abénakis de Wôlinak adopte le budget de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) tel que présenté et dont copie est annexée à la présente résolution.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RIGIDBNY / BUDGET 2022

Prévisions budgétaires de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

PRODUITS	Budget 2022
Contribution des municipalités	3 127 511 $
Quote-part par capital	28 487 $
Redevance collecte sélective	1 275 118 $
Redevance enfouissement	211 294 $
Revenu d'intérêts	17 529 $
Composteurs	11 975 $
Bacs 360L / municipalité	45 000 $
Service clientèle bacs bleus	3 000 $
Garantie de soumission	0 $
Produits divers	5 673 $
TOTAL PRODUIT	**4 725 587 $**

CHARGES	
Collecte et transport des ordures	1 149 649 $
Enfouissement	1 189 791 $
Collecte sélective	1 443 562 $
Programme famille	31 000 $
Politique aides financières	12 000 $
Programme écoles / org.	5 900 $
Plastique agricole	20 000 $
Programme collecte sapins	5 000 $
Programme composteurs	22 780 $
Programme achat de bacs / mun.	49 315 $
Programme service cli. & entrepôt	21 861 $
Articles promotionnels	3 000 $
Communication	29 000 $
Points de dépôt résidus verts	210 000 $
Points de dépôt RDD et peintures	35 380 $
Points de dépôt matériaux secs	325 000 $
Salaires (3)	128 300 $
Jetons de présence	28 825 $
Part employeur / CSST / Ass col.	79 000 $
Frais loyer admin.	11 794 $
Assurances	7 250 $
Téléphone / internet / web	4 525 $
Photocopieur / téléc. / ordinateur	2 500 $
Fournitures de bureau	2 500 $
Frais postaux	6 000 $
Frais congrès	4 000 $
Frais de déplacements	3 000 $
Frais de réception	300 $
Expertise comptable & tech.	16 000 $
Expertise juridique	10 000 $
Expertise externe	25 000 $
Frais bancaires	2 000 $
Divers	500 $
TOTAL CHARGE	**4 864 522 $**
Excédent / déficit de fonctionnement	**-138 935 $**
Affectation excédent accumulé affecté	**138 935 $**
Excédent/déficit de fonctionnement de l'exercice	**0$**

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-056
De la Bande des : ABÉNAKIS DE WÔLINAK	
Date d'adoption : 13 janvier 2022	Province de : Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : Emprunt hypothécaire BMO –Tchad Bonneville-Duguay
Lot # [redacted]

ATTENDU QUE Monsieur **Tchad Bonneville-Duguay** ([redacted]) désire obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Banque de Montréal pour un montant de [redacted]

ATTENDU QUE le Conseil doit garantir le prêt afin que celui-ci soit accordé à l'emprunteur;

ATTENDU QUE Michel R. Bernard, Chef, Dave Bernard, directeur général et Tommy Lefebvre, directrieur des terres sont, par la présente, autorisés et enjoints irrévocablement et sans condition : à signer la garantie de prêt pour le Conseil et en son nom, et la signature des personnes autorisées constitue une preuve concluante de telles obligations; et à accomplir tout autre chose qu'ils jugent, à leur discrétion, nécessaires, souhaitables ou utiles afin de donner effet à la présente résolution,

IL EST RÉSOLU que le Conseil des Abénakis de Wôlinak accepte de garantir irrévocablement et inconditionnellement le remboursement du prêt et des intérêts conformément aux conditions énoncées dans l'accord de prêt.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-057**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 janvier 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : DEMANDE DE SUBVENTION AU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « MOBILISATION CITOYENNE DE JEUNES AUTOCHTONES

ATTENDU QUE le Conseil juge important et nessecaire que les jeunes de la communauté puisse participer à réaliser des projets concrès, qui leurs permettrons de s'intégrer et de développer leurs leadership ;

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de subvention déposée par le Centre de Santé de Wôlinak au Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du programme « Mobilisation citoyenne de jeunes Autochtones »;

IL EST AUSSI RÉSOLU d'autoriser M. Louis Beauregard, directeur du centre de santé Wôlinak, à déposer la demande de subvention et à signer les documents relatifs à cette demande.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-058**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 janvier 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : LE PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'INTIATIVE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES ET LES COMMUNAUTÉS 2021-2024 DE SERVICES AUTOCHTONES CANADA (SAC)

ATTENDU QUE le Conseil de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak demande l'approbation de financement de Services aux Autochtones Canada (SAC) pour le projet mentionné ci-dessous dans le cadre de l'Initiative logement dans les réserves et les communautés 2021-2024;

ATTENDU QUE le Conseil de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak demande du financement de projet, détaillés dans les propositions soumises à SAC, pour le volet - Construction ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak connaît et comprend les modalits de réalisation des activités de projets admissible ainsi que les exigences de financement définies dans les paramètres et catégories d'investissement de l'Initiative logement dans les réserves et les communautés;

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-058**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 janvier 2022**	Province de : **Québec**

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak s'engage à :

1- Achever le projet dans le délais déffini dans le formulaire de proposition.

2- Se conformer aux paramètres et catégories d'investissement admissibles tels que définis dans l'Initiative logement dans les réserves et les communautés 2021-2024.

3- Se conforme à l'ensemble des lois et règlements fédéraux et provinciaux relatifs à l'environnement qui peuvent s'appliquer au projet.

4- Utiliser un processus juste et transparent pour allouer les fonds et attribuer les unités du projet de construction pour les plus grand besoin locaux de manière à ce que les investissements répondent aux paramètres et critères de l'Initiative.

5- Assurer la viabilité financière du projet de construction.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-058**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **13 janvier 2022**	Province de : **Québec**

6- Attester que tous les logements construits seront conformes minimalement aux normes du Code national du bâtiment (CNB) de 2015 ou tout autre code revenu, équivalent ou supérieur, utilisé localement. La Première Nation convient de conserver le dossier des inspections et le dossiers de la conformité aux normes de CNB et aux autres normes pertinentes et d'en partager, sur demande, une copie au Ministère.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

DocuSign Envelope ID: BC922ACF-C1CD-45CB-84DB-15386B1E62BA

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-059**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **20 janvier 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : REPRÉSENTANT JURIDIQUE DU CONSEIL
COUR FÉDÉRALE CAUSE NO. T- 98-22

CONSIDÉRANT : que le Conseil a reçu une mise en demeure les informant qu'une instance a été introduite contre eux à la cour Fédérale contestant l'élection du 29 août 2021,

IL EST RÉSOLU de mandater Me Philippe Larochelle du cabinet Roy Larochelle Avocats afin de représenter les intérêts du Conseil dans la cause no. T- 98-22 de la Cour Fédérale.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

DocuSigned by:
A7D0A7D905CA44A...

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-060**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **le 9 février 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE
CONCERNANT : LE REPRÉSENTANT DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK À LA CDRHPNQ

CONSIDÉRANT QUE, la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) exige qu'une personne soit nommée pour représenter la communauté;

IL EST RÉSOLU QUE madame Cindy Bernard, coordonnatrice des programmes et services soit nommée représentante de CDRHPNQ pour la communauté de Wôlinak jusqu'à nouvel ordre.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-061**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **Le 9 février 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : Entente sur la consultation et l'accommodement entre la Nation W8banaki et le gouvernement du Québec

Il EST ATTENDU QUE le Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a été mandaté par le Conseil des Abénakis d'Odanak et le Conseil des Abénakis de Wôlinak pour s'acquitter des aspects liés au territoire ancestal, dont la gestion des différentes consultations territoriales;

IL EST ATTENDU QUE le Bureau du Ndakina a été mandaté pour effectuer la négociation de l'Entente sur la consultation et l'accommodement entre la Nation W8banaki et le gouvernement du Québec;

Il EST ATTENDU QUE les parties souhaitent établir un processus clair et efficace qu'elles peuvent suivre pour respecter l'obligation constitutionnelle de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, contribuant ainsi à renforcer la relation entre les parties;

Il EST ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des parties qu'une consultation menée en vertu de la présente entente soit amorcée par le Québec le plus tôt possible dans le cadre de son processus décisionnel;

IL EST RÉSOLU d'accepter les modalités comprises dans l'Entente sur la consultation et l'accommodement entre la Nation W8banaki et le gouvernement du Québec.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-061**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **Le 9 février 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : Entente sur la consultation et l'accommodement entre la Nation W8banaki et le gouvernement du Québec

Il EST ATTENDU QUE le Bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a été mandaté par le Conseil des Abénakis d'Odanak et le Conseil des Abénakis de Wôlinak pour s'acquitter des aspects liés au territoire ancestal, dont la gestion des différentes consultations territoriales;

IL EST ATTENDU QUE le Bureau du Ndakina a été mandaté pour effectuer la négociation de l'Entente sur la consultation et l'accommodement entre la Nation W8banaki et le gouvernement du Québec;

Il EST ATTENDU QUE les parties souhaitent établir un processus clair et efficace qu'elles peuvent suivre pour respecter l'obligation constitutionnelle de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, contribuant ainsi à renforcer la relation entre les parties;

Il EST ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des parties qu'une consultation menée en vertu de la présente entente soit amorcée par le Québec le plus tôt possible dans le cadre de son processus décisionnel;

IL EST RÉSOLU d'accepter les modalités comprises dans l'Entente sur la consultation et l'accommodement entre la Nation W8banaki et le gouvernement du Québec.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-062**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **Le 9 février 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : ÉLECTION PARTIELLE 2022

ATTENDU QUE : Le Conseil des Abénakis de Wôlinak se doit de tenir une élection pour les postes de trois conseillers statués selon le Code électoral;

ATTENDU QUE : Les élections doivent se tenir le deuxième dimanche du mois de juin, à tous les 4 ans pour ces postes selon le Code électoral;

ATTENDU QUE : Qu'un avis public doit être émis auprès des électeurs,

ATTENDU QU' : Un président(e) d'élection doit être nommé afin d'enclencher le processus électoral.

En conséquence,

IL EST RÉSOLU : De tenir les élections le deuxième dimanche de juin soit le 12 juin 2022 selon le Code électoral de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

ChristianTrottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Numéro de classification :
RCB-2021-2022-063

De la Bande des :
ABÉNAKIS DE WÔLINAK

Date de l'adoption :	Province de :
Le 9 février 2022	Québec

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA RÉSENTE :

CONCERNANT : L'OFFRE DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE : Des élections se sont tenues en date du 29 août dernier.

ATTENDU QUE : Le Conseil des Abénakis de Wôlinak nouvellement élu souhaite convenir d'une entente de règlement afin de mettre un terme à l'ensemble des litiges en cours avec certains membres de la communauté.

ATTENDU QUE : Le 25 mars 2019, le Conseil adoptait la résolution RCB-2018-2019-053, par laquelle il était résolu d'offrir aux parties dans les dossiers 400-17-004953-184 (demande pour déclaration d'abus de 45 000 $) et 400-17-004526-170 (action en dommages de 256 478 $ et demande reconventionnelle de 40 000 $) de mettre un terme à l'ensemble de ces litiges, par le biais de désistements sans frais dans l'ensemble des procédures introduites.

ATTENDU QUE : Le Conseil souhaite réitérer cette offre.

ATTENDU QUE : Le Conseil souhaite également convenir d'une entente de règlement dans les dossiers 400-22-010361-190 et 400-22-010458-202, où Denis Landry et Lynda Landry poursuivent respectivement Michel R. Bernard et le Conseil en diffamation.

ATTENDU QUE : Le 15 décembre 2021, l'honorable juge en chef adjointe Gagné condamnait les demandeurs Stéphane Landry et al. dans le dossier T-1139-19 à verser au Conseil la somme forfaitaire de 10 000$ à titre de dépens, et ce sans délais.

ATTENDU QUE : Le 6 octobre 2021, la Cour d'appel fédérale rejetait les appels interjetés par les appelants Stéphane Landry et al. dans les dossiers A-224-20 et A-271-20, avec dépens.

ATTENDU QUE : Le 4 février 2022, le Conseil a déposé ses Mémoires de frais auprès de la Cour d'appel fédérale dans les dossiers A-224-20 et A-271-20,

Initiales

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : RCB-2021-2022-063
De la Bande des :	**ABÉNAKIS DE WÔLINAK**
Date d'adoption : Le 9 février 2022	**Province de : Québec**

ATTENDU QUE : Le 16 avril 2021, l'honorable juge en chef adjointe Gagné condamnait les demandeurs Stéphane Landry et al. dans le dossier T-922-20 aux dépens.

ATTENDU QUE : Le dossier T-922-20 suit présentement sont cours et que les dépens demeurent à être déterminés, mais qu'indépendamment de son issue, le Conseil aura droit à cette portion des dépens.

ATTENDU QUE : Le 19 janvier 2022, les demandeurs Stéphane Landry et al. ont introduit un nouveau recours en Cour fédérale dans le dossier T-99-22, contestant la décision rendue par le Comité d'appel des élections du 3 décembre 2021 maintenant les élections qui se sont tenues le 29 août 2021.

ATTENDU QUE : Dans cette perspective, le Conseil souhaite également convenir d'une entente de règlement dans les dossiers T-1139-19, T-922-20, T-98-22, A-224-20 et A-271-20.

ATTENDU QU' : Il est dans l'intérêt supérieur de l'ensemble des membres de la Première Nation de mettre définitivement terme à l'ensemble de ces litiges.

IL EST RÉSOLU : Que le Conseil mandate ses procureurs de l'étude Larochelle Avocats afin d'offrir de régler l'ensemble des dossiers 400-17-004953-184, 400-17-004526-170, 400-22-010361-190, 400-22-010458-202, T-922-20 et T-98-22, par le biais de désistements sans frais, et ce sans admission de responsabilité de part et d'autre, le Conseil s'engageant en contrepartie à renoncer irrévocablement aux dépens dans les dossiers T-1139-19, T-922-20, A-224-20 et A-271-20.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-064**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **11 février 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : L'OUVERTURE EXCEPTIONNELLEMENT DU GRAND ROYAL WOLINAK.

ATTENDU QUE l'ouvertue officielle du Grand Royal Wôlinak aura lieu prochainement;

ATTENDU QUE le Grand Royal Wôlinak doit maintenant procèder à au rodage du personnel et de l'équipement, système de son, éclairage et des jeux de lotterie,

IL EST RÉSOLU d'autoriser le Grand Royal Wôlinak à ouvrir ses portes dimanche 13 février 2022 selon les mesures sanitaires en vigueur afin de permettre la mise au point de l'ensemble du fonctionnement du centre de divertissement.

QUORUM (3)

Michel R. Bernard, Chef

Christian Trottier, Conseiller

Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller

DocuSign Envelope ID: B50D6FD1-19F4-4E75-90D6-45319C9F3699

RÉSOLUTION
DE LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK

	# Numéro de classification : **RCB-2021-2022-065**
De la Bande des : **ABÉNAKIS DE WÔLINAK**	
Date d'adoption : **16 février 2022**	Province de : **Québec**

LA PREMIÈRE NATION DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK DÉCIDE, PAR LA PRÉSENTE

CONCERNANT : LE GRAND ROYAL WOLINAK

ATTENDU QUE des modifications visant à améliorer le fonctionnement du Grand Royal Wolinak ont été apportées suite à l'ouverture exceptionnelle du centre de divertissement le 13 février 2022;

ATTENDU QUE le Grand Royal Wôlinak doit maintenant procéder à la vérification de ces modifications apportées au système de jeux de loterie et continuer à entraîner son personnel;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST RÉSOLU d'autoriser le Grand Royal Wôlinak à ouvrir ses portes selon les mesures sanitaires en vigueur :

- Samedi 19 février 2022
- Dimanche 20 février 2022

QUORUM (3)

DocuSigned by:
6E97EF0AEA3E40B...
Michel R. Bernard, Chef

DocuSigned by:
2686526A2ED0479...
ChristianTrottier, Conseiller

DocuSigned by:
Karolane Landry-Mensah
125766A8741B43F...
Karolane Landry-Mensah, Conseillère

Martine Bergeron-Milette, Conseillère

Daniel Landry, Conseiller